

Montréal, le 14 juin 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des
coûts et la structure tarifaire de Énergir
Dossier R-3867-2013 Phase 2**

La Régie de l'énergie (la Régie) fait suite, par la présente, à la lettre que Énergir lui transmettait le 23 janvier 2018 afin de requérir la tenue de deux séances de travail supplémentaires dans le cadre de la Phase 2 du dossier mentionné en objet.

La Régie est d'accord avec la tenue de ces deux journées additionnelles de séance de travail. Cependant, compte tenu du calendrier de ses travaux dans plusieurs dossiers, dont le dossier tarifaire d'Énergir, elle est d'avis que ces séances ne pourront avoir lieu avant la mi-septembre 2018. Elle est également d'avis que ces séances devraient se tenir à une semaine d'intervalle, dans les locaux de la Régie.

La Régie laisse donc à Énergir le soin de déterminer les dates de ces séances selon ces paramètres et de l'informer des dates retenues.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml